

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ASSISTANT EN LOGISTIQUE EN UNITE DE SOINS
ET/OU AU SERVICE D'URGENCES :
STAGE D'OBSERVATION**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

<p>CODE : 82 07 03 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 août 2003
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ASSISTANT EN LOGISTIQUE EN UNITE DE SOINS ET/OU AU SERVICE D'URGENCES : STAGE D'OBSERVATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à confronter l'étudiant aux réalités professionnelles de l'assistant en logistique en unités de soins et à le conforter dans son projet de formation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable de :

- ◆ de sélectionner différents éléments relatifs à l'organisation, la déontologie, l'hygiène, la communication afin de réaliser une grille de lecture qui lui permette d'observer le fonctionnement d'une unité de soins ;
- ◆ de définir les différents items qui constituent la grille telle qu'élaborée lors du cours de méthodologie spéciale de l'observation ;
- ◆ d'appliquer la grille d'observation à des situations professionnelles proposées par le(s) chargé(s) de cours .

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'UF " Assistant en logistique en unités de soins : approche théorique- niveau 1 " de l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant

Code U

Z

72 périodes

3.2. Encadrement du stage

3.2. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d' observation	PP	O	20
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant :

L'étudiant sera capable à partir de situations variées observées :

- ◆ de décrire les réalités de la pratique professionnelle au départ d'une grille d'observation ;
- ◆ de collecter des données, de les analyser et d'en faire rapport.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement :

Le personnel chargé de l'encadrement veillera à :

- ◆ orienter l'étudiant(e) dans le choix d'un lieu de stage adéquat ;
- ◆ établir le contrat de stage, gérer les contacts avec les structures d'accueil et assurer le suivi des stages ;
- ◆ guider l'étudiant(e) dans ses observations ;
- ◆ présenter les critères d'évaluation et les consignes pour le rapport de stage ;
- ◆ évaluer le travail du stagiaire et la pertinence de son choix de formation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- ◆ de réaliser, à partir de l'observation de situations variées, un rapport écrit et oral sur la place de l'assistant en logistique dans l'unité de soins ;
- ◆ de situer son projet de formation en fonction de son expérience de stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision des observations,
- de la qualité de l'expression orale et écrite
- de la pertinence du rapport.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur des soins médicaux ou infirmiers et sera titulaire d'un titre d'au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet